



3 Rue Général de Chabrilan
26 200 MONTELMAR
Téléphone : 04.75.53.43.40
Télécopie : 04.75.92.57.54

PREPARATION AUX EPREUVES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

**(EPREUVES D'ADMISSIBILITE ET EPREUVE
D'ADMISSION)**

INFORMATIONS GENERALES A CONSERVER

- 1. Les Conditions d'accès aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation infirmière**
- 2. Les Conditions d'inscription**
- 3. La Formation**
 - 3.1 Les Objectifs**
 - 3.2 Le Programme**
 - 3.3 Les méthodes pédagogiques**
 - 3.4 Le rythme et la durée**
- 4. Le Coût de la formation**
- 5. Le Calendrier prévisionnel**

1. Les Conditions d'accès aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation infirmière

- Les personnes âgées de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.
- Les titulaires du Baccalauréat obtenu en France (toutes les séries).
- Les titulaires de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25 août 1969 modifié susvisé, ou d'un titre admis en dispense du Baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981 susvisé.
- Les titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV.
- Les titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ou les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université.
- Les candidats de classe de terminale ; leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat français.
- Les personnes titulaires d'une autorisation du jury régional (de validation des acquis).
- Les titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-médico-psychologique qui justifient de trois ans d'exercice professionnel dans l'une ou l'autre de ces qualités à la date du début des épreuves en Mars 2017.

Conditions spécifiques aux dispenses de scolarité :

- Les titulaires du diplôme d'aide-soignant ou du diplôme d'auxiliaire de puériculture qui justifient de trois ans d'exercice professionnel dans l'une ou l'autre de ces qualités à la date du début des épreuves en Mars 2017.

2. Les Conditions d'inscription

- Préinscription à l'aide de la fiche ci-jointe **du 23 Mai 2016 au 07 Juillet 2016**
- Sélection des candidats sur dossier : 30 places

Nous vous confirmerons votre inscription définitive par courrier à partir du 11 Juillet 2016.

Dès la réception de ce courrier vous devrez nous faire parvenir par retour du courrier

2 chèques :

- un chèque de 41,00€ correspondant aux frais de gestion du dossier
- un chèque de 290,00€ correspondant au premier acompte et confirmant l'inscription définitive **(les frais de gestion et le premier acompte restent acquis à l'IFSI en cas de désistement).**

Début de la formation : Le 13 Septembre 2016 - Accueil de 15h à 17h30

Dans nos locaux : 3 Rue Général de Chabrilan – 26200 MONTEILMAR

Les candidats inscrits n'ont pas le statut d'étudiant.

3. La Formation

La formation est orientée sur une pédagogie active basée tant sur le questionnement que sur le contenu. Elle permet à chaque participant de s'approprier des connaissances dans le domaine sanitaire et social et d'acquérir une méthodologie de travail afin de développer ses aptitudes personnelles.

Chaque participant bénéficie d'un suivi pédagogique individualisé assuré par le cadre de santé coordonnateur de la formation.

3.1 Les objectifs :

Cette formation doit permettre à chaque participant de développer :

- ses méthodes de travail et de recherche documentaire.
- sa culture générale dans le domaine sanitaire et social.
- ses capacités d'expression écrite.
- ses capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation.
- ses capacités à la réalisation des tests d'aptitudes.
- ses capacités à se présenter à une épreuve orale.

3.2 Le programme :

La formation s'articule autour de quatre pôles :

- Un pôle culture générale et actualités sanitaires et sociales :

Il se présente sous forme de cours, d'exposés, de recherches individuelles et groupales.

Les thèmes sanitaires et sociaux sont abordés dans plusieurs champs : sociologique, juridique, anthropologique, psychologique, historique, économique...

- Un pôle méthodologique d'expression écrite et d'expression orale :

L'accent est mis sur la compréhension affirmée des thèmes sanitaires et sociaux pour conduire une argumentation.

- o appréhender un thème
- o rechercher des informations
- o élaborer un plan structuré
- o analyser, synthétiser et commenter un texte
- o illustrer le discours par des exemples, des expériences
- o se présenter lors de l'épreuve orale

- Un pôle de préparation aux tests d'aptitudes :

Il s'agit de remobiliser et de consolider les connaissances indispensables pour réaliser les différents exercices. Chaque séance est ponctuée d'exercices thématiques d'application pour tester les aptitudes :

- o verbales
- o numériques
- o d'abstraction et de concentration
- o de raisonnement logique et analogique

- **Un pôle entraînement :**

Cinq sujets d'actualité sanitaire et sociale sont proposés et corrigés individuellement.

Deux épreuves d'admissibilité sont programmées en novembre et en janvier. Elles sont organisées dans les conditions réelles du concours officiel.

L'évaluation personnalisée permet à chaque participant de se situer dans sa démarche de progression.

3.3 Les méthodes pédagogiques :

- ◆ Cours théoriques
- ◆ Travaux dirigés
- ◆ Travaux personnels
- ◆ Recherches documentaires
- ◆ Revue de presse
- ◆ Entraînement aux épreuves d'admissibilité
- ◆ Entraînement aux épreuves d'admission

3.4 Le rythme et la durée :

La formation comporte 123 heures réparties en 41 séances :

- ◆ **37 séances de 3 heures chacune de septembre 2016 à février 2017**
- ◆ **+ 1 séance de 2 heures 30 pour l'accueil et 1 séance de 1 heure 30 pour le bilan de la formation.**
- ◆ **2 séances de 4 heures pour les épreuves d'entraînement d'admissibilité.**
- ◆ **1 ou 2 séances par semaine, le mardi et/ou le jeudi de 15h à 18h.**

| Nature des cours | Séance | Durée | Total |
|---|--------|--------|--------------|
| Accueil, présentation de la formation | 1 | 2 h 30 | 2 h 30 |
| Méthodologie de la recherche documentaire | 1 | 3 h | 3 h |
| Méthodologie de l'expression écrite | 4 | 3 h | 12 h |
| Culture Générale du domaine sanitaire et Social | 15 | 3 h | 45 h |
| Entraînements aux tests d'aptitudes | 10 | 3 h | 30 h |
| Epreuves d'entraînement d'admissibilité | 2 | 4 h | 8 h |
| Préparation à l'épreuve orale d'admission | 7 | 3 h | 21 h |
| Bilan fin de Formation | 1 | 1 h 30 | 1 h 30 |
| TOTAL | | | 123 h |

4. Le Coût de la formation

Le coût inclut l'ensemble des prestations avec accès libre au centre de documentation.

| | |
|--|--|
| Frais de gestion | <u>41,00 Euros</u> à l'inscription En cas de désistement du candidat, les frais de gestion restent acquis à l'IFSI |
| Coût de la formation (7,07 Euros de l'heure) <u>Toute formation commencée est due en totalité.</u> | <u>870,00 Euros</u> 1 ^{er} chèque de 290,00 Euros au moment de l'inscription (juillet 2016) 2 ^{ème} chèque de 290,00 Euros le 20 Octobre 2016 3 ^{ème} chèque de 290,00 Euros le 1 ^{er} Décembre 2016 |